Le droit d'Allah sur les serviteurs est qu'ils L'adorent et qu'ils ne Lui associent rien, et le droit des serviteurs sur Allah est qu'Il ne châtie personne qui ne Lui associe rien

Mou'âdh (qu'Allah l'agrée) relate : « J'étais assis derrière le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) sur un âne appelé 'Oufayr. Il demanda alors : "Ô Mou'âdh ! Sais-tu quel est le droit d'Allah sur Ses serviteurs et quel est le droit des serviteurs sur Allah ? - J'ai dit : Allah et Son Messager savent mieux ! - Il a répondu : "Le droit d'Allah sur les serviteurs est qu'ils L'adorent et qu'ils ne Lui associent rien, et le droit des serviteurs sur Allah est qu'Il ne châtie personne qui ne Lui associe rien. - J'ai alors demandé : Ô Messager d'Allah ! Ne dois-je pas annoncer cette bonne nouvelle aux gens ? - Il a répondu : Ne leur annonce pas la bonne nouvelle afin qu'ils ne se reposent pas sur cela !" »

[Authentique] [Rapporté par Al Bukhârî et Muslim]

Le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) explique le droit d'Allah sur les serviteurs et le droit des serviteurs sur Allah. Le droit d'Allah sur les serviteurs est qu'ils L'adorent, Lui Seul, et qu'ils ne Lui associent rien, et le droit des serviteurs sur Allah est qu'Il ne châtie pas les vrais monothéistes, ceux-là même qui ne Lui associent rien. Ensuite, Mou'âdh a dit : "Ô Messager d'Allah ! Ne dois-je pas annoncer cette bonne nouvelle aux gens afin qu'ils s'en réjouissent et reçoivent la bonne nouvelle de ce mérite ?" Le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) lui a alors interdit cela, par crainte que les gens ne se reposent sur cette bonne nouvelle.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/65007